

BULLETIN D'INSCRIPTION

initiation à la pratique le Kurmâssage & l'Art du Toucher

formation pratique de 8 journées



Participant

Nom : Prénom :

Téléphone mobile : E-mail :

Adresse :

J'accepte de recevoir par téléphone ou par e-mail tout document ou toute information complémentaire concernant cette formation que Gérard Grenet jugera utile de me communiquer - *organisation générale, mises à jour & supports de cours, etc.*

Je souhaite m'inscrire à la **liste de diffusion privilégiée** de Gérard Grenet afin de recevoir par e-mail les informations liées à son activité, ses interventions extérieures - *conférences, séminaires, etc* - ainsi que les formations qu'ils dispense tout au long de l'année.



le Kurmâssage & l'Art du Toucher

Dates choisies :

Coût formation : **1750 € - hors hébergement & repas.**

Règlements : **Réservation : 800 € à joindre à ce formulaire d'inscription.**

**Solde : 950 € à régler le premier jour de la formation
(+ hébergement en pension complète).**

Bulletin d'inscription à retourner, accompagné de ses arrhes de 800 €
par chèque à l'ordre & à l'adresse de Gérard Grenet, 49 rue Richard Lenoir 75011 PARIS
ou via paiement par CB sécurisé sur le site de Gérard Grenet.

Conditions Générales d'Inscription aux Formations

Article 1 - Inscription & Règlement : Les inscriptions effectives sont prises en compte à partir de la réception du bulletin d'inscription dûment rempli ainsi que du paiement, par chèque ou CB, des arrhes imposés.
Les inscriptions demeurent retenues selon leur ordre d'arrivée.

Article 2 - Attestation : Chaque formation suivie, implique le droit d'obtenir une attestation de présence.

Article 3 - Annulation : Gérard Grenet se réserve le droit d'annuler un groupe de formation si l'effectif des participants inscrits reste insuffisant en correspondance de son organisation, de son fonctionnement ou si des circonstances imprévues l'exigent.
En cas d'annulation, les frais d'inscription seront intégralement remboursés dans les jours suivants la notification de l'annulation.

Article 4 - Désistement & Interruption : En cas d'annulation par le stagiaire, les arrhes versés seront retenus pour frais de gestion & d'organisation ou bien reportés à une session identique ultérieure.
En cas d'interruption en cours de formation par le stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 - Propriété Intellectuelle : Les enregistrements audios & vidéos du contenu total de la formation sont soumis à l'autorisation du formateur qui demeure propriétaire de tous les contenus relatifs aux modules de la formation ainsi que des documents pédagogiques.
Toute personne se permettant la reproduction ou la diffusion de ces documents dans un cadre autre que privé demeure soumise aux peines prévues par la loi.

Article 6 - Différends éventuels : Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le litige sera porté devant le Tribunal compétent de Paris.